

1513 L'ANNÉE TERRIBLE
LE SIÈGE DE DIJON

Sous la direction de
Laurent VISSIÈRE Alain MARCHANDISSE Jonathan DUMONT

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A.E. : *Art de l'Enluminure*

AM : archives municipales

ANF : Archives nationales de France

AS : Archivio di Stato

A.S.G. : *Anzeiger für Schweizerische Geschichte*

A.H.C.P. : *Apparence(s). Histoire et Culture du Paraître*

Berne, AE : Archives de l'État

Besançon, ADD : archives départementales du Doubs

Dijon, ADCO : archives départementales de la Côte-d'Or

Dijon, BM : bibliothèque municipale de Dijon

Dijon, MA : Musée archéologique de Dijon

Dijon, MAS : musée d'Art sacré de Dijon

Dijon, MBA : musée des Beaux-Arts de Dijon

Harvard, HL : Houghton Library

Londres, BL : British Library

M.A.S.A.B.L.D. : *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*

M.C.A.D.C.O. : *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or*

R.P.F. : *Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles, morales, facétieuses, historiques,*

éd. A. de Montaiglon, J. de Rothschild, 13 t., Paris, 1855-1878

R.G.S.A. : *Rassegna Gallaratese di Storia e d'Arte*

Paris, BIM : Bibliothèque interuniversitaire de médecine

Paris, BnF : Bibliothèque nationale de France

Paris, ML : musée du Louvre

Zurich, AE : Archives de l'État

1513 L'ANNÉE TERRIBLE LE SIÈGE DE DIJON

Responsable d'édition : Jeanne Faton

Conception graphique et mise en page : Bernard Babin et Pierre-Jean Jouve

Secrétariat d'édition : Ludmilla Renardet et Gaëlle Vidal

Traitement de l'image : Pierre-Jean Jouve et Vincent Monod

Cet ouvrage a été imprimé et relié en France le 3^e trimestre 2013

par l'Imprimerie Loire Offset Titoulet à Saint-Étienne

© ÉDITIONS FATON, Dijon, 2013

25, rue Berbisey 21000 Dijon – Tél. 03 80 40 41 35

www.faton.fr – courriel : infos@faton.fr

ISBN 978-2-87844-175-8

Illustrations de la couverture.

Tournai (?), *Le Siège de Dijon par les Suisses en 1513*, détails, tapisserie, 1515-1520.

Dijon, musée des Beaux-Arts, inv. CA 1445. © Dijon, musée des Beaux-Arts / F. Jay.

éditions
FATON

LOUIS XII ET LE RÊVE D'UNE ITALIE FRANÇAISE

À n'en pas douter, pour la France, 1513 fut une année sombre, frappée par une cohorte d'échecs militaires et diplomatiques. Le roi Louis XII (1498-1515) vit en effet son royaume menacé de toutes parts par ses ennemis - Anglais, Impériaux, Espagnols et Suisses. La ligue puissante, conclue le 5 octobre 1511 sur l'initiative du pape Jules II, avait d'abord chassé ses armées d'Italie ; elle l'attaquait maintenant sur ses frontières de Picardie et de Bourgogne. Pour comprendre cette situation, il faut remonter à des événements lointains, notamment le partage de l'héritage de Bourgogne entre Valois et Habsbourg, et revenir aussi à ce rêve italien des rois de France. Car, avant d'être ainsi assailli sur toutes ses frontières, Louis XII était apparu comme le plus puissant souverain de son temps, maître d'une bonne part de la Péninsule, notamment Milan et Gênes, et arbitre de sa politique.

Jean Bourdichon,
Louis XII en prière,
détail [voir ill. p. 14].



LA QUESTION DES HÉRITAGES

JONATHAN DUMONT

ALAIN MARCHANDISSE

Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS – Université de Liège –
« Transitions ». Département de recherches
sur le Moyen Âge tardif & la première Modernité



Jean Bourdichon, *Louis XII en prière*,
1498-1499, dans *Heures de Louis XII*.
Los Angeles, The J. Paul Getty Museum,
ms. 79a, frontispice. © The J. Paul Getty
Museum, Los Angeles.

LES DUCHÉ ET COMTÉ DE BOURGOGNE

L'épisode est célèbre¹ : le 5 janvier 1477, le duc de Bourgogne Charles le Téméraire mourut devant Nancy, à l'issue d'une longue série de revers militaires. Les Lorrains et leur duc René II avaient eu raison de lui. À peine la nouvelle eut-elle gagné la cour de France que son principal ennemi, Louis XI, décida de s'emparer des duché et comté de Bourgogne, alors partie intégrante du vaste ensemble politique rassemblé au fil du temps par les ducs Valois de Bourgogne². Le roi prétextait vouloir ainsi sauvegarder les droits de sa filleule, Marie, fille unique du Téméraire et nouvelle duchesse de Bourgogne. La réalité n'est en fait que pure politique pragmatique qui confine à la filouterie : le souverain français entendait accaparer des provinces qu'il convoitait depuis bien longtemps, en particulier le duché de Bourgogne qu'il considérait comme une terre tenue en apanage de la couronne de France et donc comme parfaitement intransmissible à une femme. Jamais plus une occasion aussi favorable de porter un coup fatal à la puissance bourguignonne n'allait se représenter et Louis XI le savait. Il envoya donc deux de ses fidèles, Georges de La Trémoille, seigneur de Craon, et Charles d'Amboise, gouverneur de Champagne, prendre possession de ces terres et ceux-ci s'empressèrent de mettre le siège devant Dijon, la capitale du duché (16 janvier). Dans la cité, le conseil ducal réunit les États de Bourgogne afin de décider de la marche à suivre (25 janvier). Résistance ou reddition ? Démunis devant l'armée française, ils acceptèrent de remettre le duché au roi de France (29 janvier 1477), pour autant que la duchesse ne fût pas lésée dans ses droits et qu'une union de cette dernière et du dauphin Charles en fût le garant³. Exhortée à ce choix par Jean de Chalon-Arlay, un noble comtois auquel Louis XI avait promis des responsabilités s'il se ralliait à sa personne, la noblesse bourguignonne se déclara à son tour favorable à la couronne (31 janvier). Mais Marie de Bourgogne n'entendait point se laisser spolier de la sorte.

Catfalque de Charles le Téméraire à Nancy, 1502,
dans Jean de Roye,
Chronique scandaleuse.
Paris, Bibliothèque nationale de France,
ms. Clairembault 481,
fol. 447 r°. © Paris, BnF.





Bar-sur-Seine et Noyers-sur-Serein⁵. En somme, un ensemble de possessions bourguignonnes sur lesquelles Louis XI n'avait aucun droit direct. De la Bourgogne ducale, il ne fut pas question. Par ce non-dit était en quelque sorte entérinée la reconnaissance tacite par Maximilien de la mainmise française sur le duché. Les principautés bourguignonnes du sud seraient désormais coupées entre eux deux : le duché de Bourgogne aux Valois, le comté de Bourgogne aux Habsbourg. L'accord fit pourtant long feu car, le 6 décembre 1491, Charles VIII épousa l'héritière du duché de Bretagne, Anne, officialisant par le mariage sa conquête récente de la Bretagne [1488-1491]⁶. Le traité d'Arras avait vécu. Il fallut parlementer à nouveau, et ces négociations aboutirent au traité de Senlis, signé le 23 mai 1493 : Marguerite fut renvoyée à son père Maximilien et les Habsbourg récupérèrent aussi l'Artois, la Franche-Comté, le Charolais et la seigneurie de Noyers⁷. Désormais, et pour plus de deux siècles et demi⁸, les deux Bourgogne allaient avoir des maîtres différents : aux Valois et à leurs successeurs le duché, aux Habsbourg le comté. Cette question demeura cependant un brandon de discorde entre les deux maisons souveraines. En 1498, au tout début du règne de Louis XII, Maximilien d'Autriche allait tenter, sans succès, d'envahir le duché. Plus tard, en 1504, lors de négociations diplomatiques à Blois, Philippe le Beau tenta à son tour de récupérer ce qu'il estimait être son héritage⁹. En 1513, ce comté situé aux confins de la France, des cantons suisses et de l'Empire allait servir de base de ralliement pour l'armée qui partait envahir la Bourgogne et le royaume.



Jean Hey, Le Maître de Moulins, Marguerite d'Autriche, ca 1490. New York, The Metropolitan Museum of Art, Robert Lehman Collection, inv. 1975.1.130. © The Metropolitan Museum of Art, dist. RMN / image of the MMA.



Ci-contre. *Prise de Dole par les Français (mai 1479)*, 1486, dans D. Schilling *l'Ancien, Amtliche Berner-Chronik*. Berne, bibliothèque de la Bourgeoisie, ms. h.h.l.3, p. 923. © Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne.

Page de gauche. Le partage de 1482. © Éditions Faton / DR.

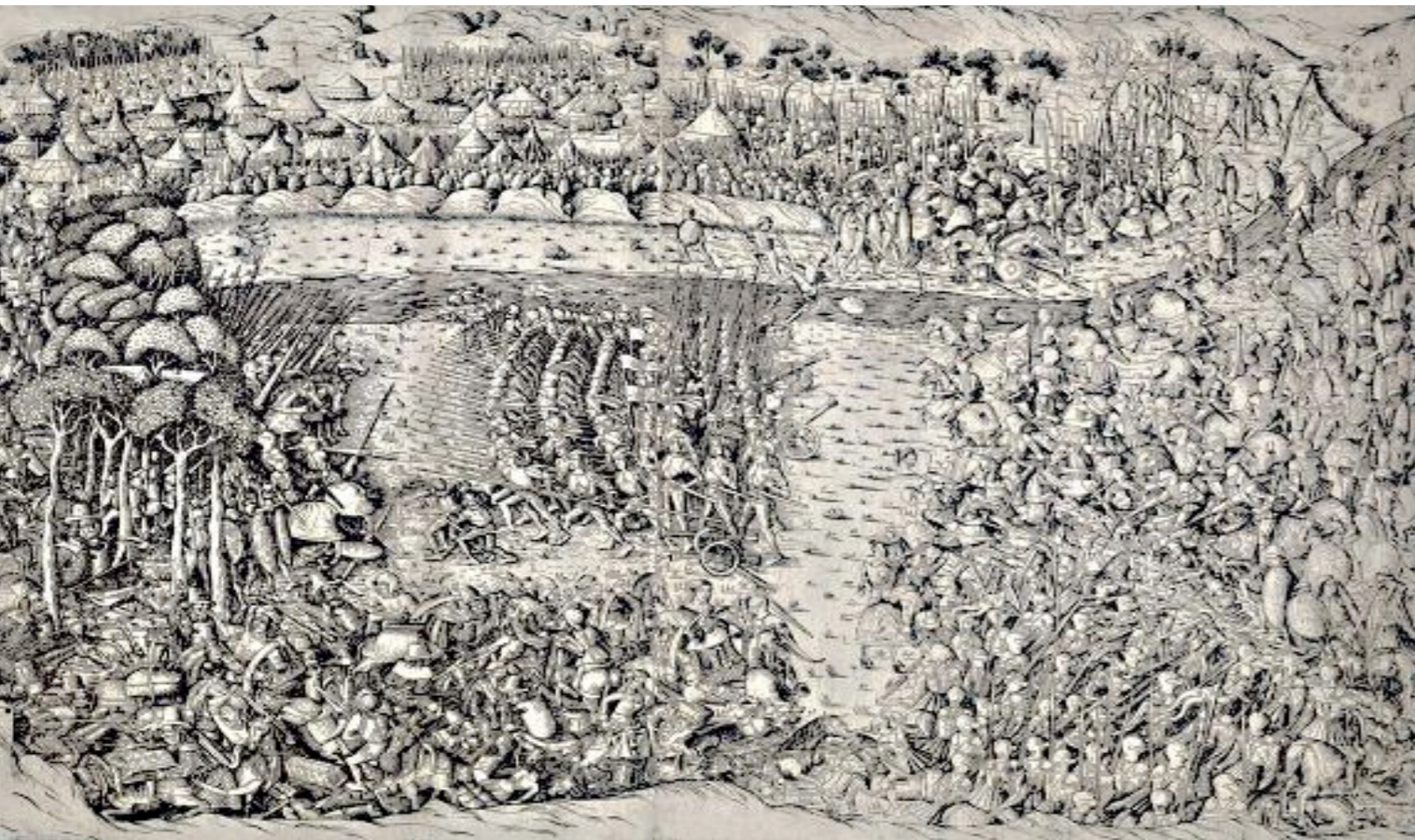
MILAN ET NAPLES

Si l'héritage bourguignon joua un rôle déterminant dans les événements de l'année 1513, un autre, celui des rois de France en Italie, influa encore bien davantage. Devenu roi de France le 27 mai 1498, Louis XII revendiqua à la fois le duché de Milan et le royaume de Naples, deux exigences qui l'entraînèrent sur les sentiers de la guerre en Italie. Il le fit à des titres divers.

En ce qui concerne le Milanais, le roi brigua ce qu'il estimait relever d'un patrimoine familial. Fils de Charles, duc d'Orléans, le poète bien connu, lui-même fils de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti, la fille du duc de Milan Gian Galeazzo Visconti, Louis XII fit reposer ses revendications sur le contrat de mariage de sa grand-mère (27 janvier 1387). En vertu de ce document, Valentine apportait à son époux et à ses descendants le comté d'Asti (Piémont) et toutes ses dépendances¹⁰, mais surtout, Gian Galeazzo s'y engageait, s'il venait à décéder sans héritier mâle, à léguer l'ensemble de ses biens à sa fille et, par suite, à son gendre¹¹. Or, tout ne se passa pas comme prévu. Après le décès de Gian Galeazzo Visconti († 1402), ses fils, Giovanni Maria et Filippo Maria, lui succédèrent. À la mort de ce dernier († 1447), c'est le condottiere Francesco Sforza, époux de la fille naturelle du dernier duc Visconti, Bianca Maria, qui s'imposa à Milan (1450), à un moment où les Orléans étaient incapables de prétendre au Milanais, tant leur étoile avait pâli. En effet, quelques décennies auparavant, le 23 novembre 1407 pour être exact, Louis d'Orléans mourut assassiné sous les coups des partisans du duc de Bourgogne Jean sans Peur¹². Fin politique, celui-ci parvint, au grand dam de Valentine, à faire reconnaître cet assassinat comme un estimable « tyrannicide » et donc comme une mesure de salut public. Les récriminations de la duchesse n'y firent rien et celle-ci mourut en 1408 sans avoir obtenu réparation. Son fils, Charles, héritier de la maison d'Orléans, fut incapable de mettre la main sur Milan. Détenu longuement en Angleterre, à la suite de la défaite française d'Azincourt (25 octobre 1415), il tenta bien, après sa libération (2 juillet 1440), de s'emparer du Milanais, mais sa campagne militaire fut un échec (1448-1450)¹³. Enfin, alors qu'il n'était encore que duc d'Orléans, le futur Louis XII vit le roi Charles VIII s'allier au fils de Francesco Sforza, Ludovic, dit le More, afin d'obtenir un appui italien de choix pour conquérir le royaume de Naples, en 1494¹⁴. L'alliance avec les Sforza étant de rigueur, Louis dut ranger ses ambitions milanaises au placard et ronger son frein¹⁵. Une fois parvenu sur le trône de France, il entendit, en digne héritier de la maison d'Orléans, mettre fin à une humiliation de plus d'un siècle en ravissant aux Sforza ce qu'il considérait comme un bien propre. Pourtant ce n'est pas l'héritage milanais qui déclencha les Guerres d'Italie.

La première campagne italienne, celle de Charles VIII, visait le royaume de Naples. L'origine des droits français sur cette terre était complexe et très ancienne. Le 23 août 1268, à Tagliacozzo¹⁶, Charles I^{er}, comte d'Anjou, de Provence et du Maine, frère de Saint Louis, vainquit son adversaire Manfred, le rejeton bâtard de l'empereur Frédéric II. Charles s'imposa alors dans le royaume des Deux-Siciles¹⁷, qui dépendait théoriquement du Saint-Siège et dont il avait été investi quelque temps auparavant par le pape Urbain IV. La dynastie qu'il fonda régna sur le royaume de Naples – amputé de la Sicile après les Vêpres siciliennes (31 mars 1282) – jusqu'au milieu du XV^e siècle. En 1442, le roi d'Aragon Alphonse le Magnanime, déjà maître de la Sicile, l'emporta définitivement sur les Angevins. L'Aragonais reconstitua ainsi le royaume des Deux-Siciles au profit de son lignage. Malgré la défaite, René d'Anjou gardait des droits sur la couronne napolitaine en tant que fils adoptif de Jeanne II, dernière souveraine angevine. Ce sont ces droits qui offrirent aux rois de France l'occasion de fondre sur Naples et de s'engager dans les Guerres d'Italie. En 1480, René d'Anjou s'éteignit, bientôt suivi, l'année suivante, par son neveu et unique héritier, Charles du Maine. Louis XI hérita alors, en vertu des testaments respectifs des deux trépassés, des possessions angevines : la Provence, l'Anjou et le Maine, ainsi que leurs droits





Maître de la Bataille de Fornoue, *Bataille de Fornoue, ca 1495*. Washington, National Gallery of Art, inv. 1952.8.5, Rosenwald Collection. © National Gallery of Art, Washington.

Page de droite. *Procession de Charles VIII pénétrant dans Naples, ca 1498*, dans Melchiorre Ferraiolo, *Cronaca della Napoli Aragonesa*. New York, The Pierpont Morgan Library, ms. M. 801, fol. 112 v°. © The Pierpont Morgan Library, New York.

sur Naples et le titre de roi de Jérusalem¹⁸. Il n'eut cependant pas l'opportunité d'entamer un processus de conquête puisqu'il disparut peu de temps après (1483). Restait à son fils, Charles VIII, à concrétiser par les armes les ambitions napolitaines naissantes de son père, ce qui advint en septembre 1494. À la tête d'une armée imposante, Charles franchit les Alpes, traversa l'Italie sans rencontrer de résistance véritable¹⁹, fit une entrée triomphale dans maintes cités (Pise, Sienne, Florence, Rome) et, finalement, pénétra à Naples le 22 février 1495. Alphonse II d'Aragon, petit-fils d'Alphonse I^{er}, le vainqueur du roi René, s'enfuit et Charles se fit couronner roi, à Naples, trois mois plus tard, avant de regagner prestement la France. Au vrai, l'extrême célérité de ce succès avait inquiété tous les puissants, à savoir Venise, le pape, les souverains catholiques Ferdinand II d'Aragon et Isabelle de Castille, Maximilien I^{er} de Habsbourg et même Ludovic le More. Une ligue se constitua en mars 1495 avec pour objectif de chasser l'envahisseur. Toutefois, les armées confédérées, commandées par Francesco II de Gonzaga, marquis de Mantoue, ne parvinrent pas à arrêter les troupes françaises à Fornoue²⁰ (6 juillet 1495) et à empêcher Charles VIII de s'en retourner en France.

Conséquence du retrait des Français : l'intervention des Espagnols. Charles VIII avait laissé Naples à la garde d'un vice-roi, Gilbert de Bourbon-Montpensier, et de quelques troupes, mais Ferdinand II d'Aragon ne l'entendait pas de cette oreille. Après le soulèvement des Napolitains contre les Français, en juillet 1495, Ferdinand envoya son capitaine Gonzalve de Cordoue soutenir les insurgés. Dans l'ensemble du royaume, les garnisons françaises capitulèrent les unes après les autres. En février 1497, Charles VIII dut bien consentir à traiter avec Ferdinand d'Aragon et son neveu, Frédéric I^{er}, devenu le nouveau roi de Naples²¹. La première campagne d'Italie s'achevait donc sur un échec, mais les ambitions françaises n'en demeuraient pas moins intactes et le règne de Louis XII allait leur donner un nouvel élan.

Notes

1. Sur ce qui suit, voir J. Richard, « Les fidèles de la duchesse Marie et les soulèvements de 1477-1479 dans le duché », *Bruges à Beaune. Marie l'héritage de Bourgogne*, Beaune, Paris, 2000, p. 61-84 ; J. Favier, *Louis XI*, Paris, 2001, p. 729-773 ; A. Leguai, *Dijon et Louis XI. Notes sur quelques aspects de la Réunion de la Bourgogne (1461-1483)*, Dijon, 1947, spécialement p. 36-84 ; P. Champion, *Louis XI*, t. 2, Paris, 1927, p. 279-297, 309-323 ; P. Quarré, J. Richard, « L'âge des Valois et la civilisation bourguignonne », *Histoire de la Bourgogne*, éd. J. Richard, Toulouse, 1978, p. 193-199. Dans le présent texte, les noms de souverains et des personnages italiens de l'histoire de France sont francisés. Les artistes sont évoqués selon leur appellation usuelle, soit en français, soit en italien.
2. Schématiquement, cet ensemble se composait, au sud, des duché et comté de Bourgogne, au nord, des Pays-Bas bourguignons, vaste conglomérat de principautés à cheval sur divers pays actuels (Belgique, Grand-Duché de Luxembourg, France et Pays-Bas).
3. Pour le détail des débats précédant la soumission du duché à Louis XI, voir Leguai, *Dijon et Louis XI*, op. cit., p. 36-43.
4. La protestation de Marie donna d'ailleurs une tonalité toute juridique au conflit puisque Louis XI se sentit obligé de répliquer par de nouveaux arguments (*Ibid.*, p. 45).
5. Sur ce traité, outre les textes cités *supra*, voir H. Dubois, « Autour du traité d'Arras de 1482. Les négociateurs de Louis XI », *Arras et la diplomatie européenne. XV^e-XVI^e siècles*, éd. D. Clauzel, C. Giry-Deloison, C. Leduc, Arras, 1999, p. 131-142 ; J.-M. Cauchies, « Maximilien d'Autriche et le traité d'Arras de 1482 : négociateurs et négociations », *Ibid.*, p. 143-164.
6. Voir Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu (1470-1498)*. *La jeunesse au pouvoir*, Paris, 1975, principalement p. 101-115.
7. À ce propos, voir J.-M. Cauchies, *Philippe le Beau. Le dernier duc de Bourgogne*, Turnhout, 2003, p. 29 ; Labande-Mailfert, *Charles VIII*, op. cit., p. 132-134.

8. Ce n'est qu'en 1678, au traité de Nimègue, que Louis XIV parvient à rattacher définitivement la Franche-Comté au royaume de France.
9. Voir Cauchies, *Philippe le Beau*, op. cit., p. 149-150.
10. Éd. E. Jarry, *La Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans. 1372-1407*, Paris, 1889, p. 392-406. Voir aussi M. de Boüard, *Les Origines des Guerres d'Italie. La France et l'Italie au temps du Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1936, p. 80-85 ; L.-G. Pélissier, *Louis XII et Ludovic Sforza (8 avril 1498-23 juillet 1500)*, t. 1, Paris, 1896, p. 80-95.
11. En fait, cette clause fut abandonnée par le roi de France en décembre 1488. C'est donc, plus précisément, une prescription du testament de Gian Galeazzo Visconti qui donna un fondement réel aux revendications de Louis XII sur le Milanais. Voir E. Jarry, « Actes additionnels au contrat de mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 62, 1901, p. 35-36, 42-46 ; A. Marchandisse, « Milan, Les Visconti, l'union de Valentine et de Louis d'Orléans, vus par Froissart et par les auteurs contemporains », *Autour du XV^e siècle. Journées d'étude en l'honneur d'Alberto Varvaro. Communications présentées au Symposium de clôture de la Chaire Franquai au titre étranger (Liège, 10-11 mai 2004)*, éd. P. Moreno, G. Palumbo, Genève, 2008, p. 93-116.
12. Sur cette question, voir avant tout B. Schnerb, *Jean sans Peur. Le prince meurtrier*, Paris, 2005, spécialement p. 205-216 ; B. Guinée, *Un meurtrier, une société. L'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Paris, 1992, spécialement p. 185, 202-210.
13. Voir P. Champion, *Vie de Charles d'Orléans (1394-1465)*, Paris, 1910, rééd. 1969, p. 272-312, 358-379 ; A.M. Robinson, « The Claim of the House of Orleans to Milan », *English Historical Review*, t. 3, n° 9, janvier 1888, p. 34-62.
14. Voir Labande-Mailfert, *Charles VIII*, op. cit., p. 209-217.

15. Il tenta bien, en 1495, lors de la descente de Charles VIII en Italie, de s'emparer du Milanais contre l'avis du roi, mais en vain (*Ibid.*, p. 387-389, 421-438 ; B. Quilliet, *Louis XII. Père du peuple*, Paris, 1986, p. 131-167).
16. Italie, rég. Abruzzes, prov. L'Aquila.
17. C'est-à-dire l'île de Sicile et le royaume de Naples, soit toute la partie méridionale de l'Italie, au-dessous du Latium.
18. Sur la guerre entre Alphonse d'Aragon et le roi René, voir J. Favier, *Le Roi René*, Paris, 2008, p. 99-104 ; A. Lecoy de La Marche, *Le Roi René. Sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires d'après les documents inédits des archives de France et d'Italie*, t. 1, Paris, 1875, p. 207-223. À propos des testaments de René d'Anjou et de Charles du Maine, voir Favier, *Le Roi René*, op. cit., p. 639-650 ; Labande-Mailfert, *Charles VIII*, op. cit., p. 169-176 ; A. Lecoy de La Marche, *Louis XI et la succession de Provence. Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, Paris, 1888 ; Id., *Le Roi René*, op. cit., t. 1, 1875, p. 422-424.
19. La seule bataille importante de l'année 1494 fut celle de Rapallo (8 septembre), sur la Riviera génoise.
20. Italie, rég. Émilie-Romagne, prov. Parme.
21. Sur l'expédition italienne de Charles VIII et ses suites, voir D. Abulafia, « From Ferrante I to Charles VIII », *The French Descent into Renaissance Italy, 1494-1495. Antecedents and Effects*, éd. Id., Aldershot, 1995, p. 1-25 ; A. Cutolo, « Nuovi documenti francesi sulla impresa di Carlo VIII », *Archivio storico per le Province napoletane*, t. 63, 1938, p. 183-257 ; Labande-Mailfert, *Charles VIII*, op. cit., p. 265-438, soit les chap. 11-15 ; M. Mallet, C. Shaw, *The Italian Wars, 1494-1559. War, State and Society in Early Modern Europe*, Harlow, 2012, p. 6-37 ; M. Pellegrini, *La Guerre d'Italia. 1494-1530*, Bologne, 2009, p. 23-62.

